

Image not found or type unknown



suite d'un mariage franco marocain

Par **Niousha**, le **26/08/2009** à **21:40**

Bonjour,
Après une union au maroc et un visa obtenu,, et de retour sur le sol français, mon conjoint marocain pourra-t-il exercer une profession, voire s'installer à son compte dans un domaine qu'il maîtrise, l'informatique ??
Si oui, quels sont les démarches à effectuer dans ce sens et quel est le délai d'obtention des autorisations ?
Vous remerciant des bons soins réservés à la présente, je vous prie de croire, Maître, en mes sentiments dévoués
Niousha D